



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 4 - JUIN 2015

EDITORIAL

L'ÉDUCATION, CIMENT DE NOTRE AVENIR

Chères concitoyennes, chers concitoyens de Veysonnaz,

La prochaine rentrée scolaire sera marquée par l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'enseignement primaire (LEP) et par les modifications importantes qu'elle engendre en termes d'organisation et d'horaires. La nouvelle direction intercommunale des écoles de Nendaz et Veysonnaz, opérationnelle depuis maintenant une année, a travaillé, avec succès, à sa mise en application.

Cette nouvelle direction, fortement encouragée par les organes cantonaux, compte parmi elle un représentant des enseignants de Veysonnaz en la personne de Jérôme Fournier. Cette présence était souhaitée par notre conseil communal car elle nous semblait importante, tant du point de vue de l'échange d'informations avec les collègues de Nendaz, que du maintien d'un ancrage local indispensable au bon fonctionnement de cette nouvelle collaboration.



Cet été les investissements se poursuivront encore dans le bâtiment scolaire. Entamés il y a deux ans, les nombreux travaux réalisés ont permis l'adaptation des locaux aux besoins actuels, avec la création d'une nouvelle salle de classe à l'emplacement de l'ancien préau, et avec la modernisation de l'ensemble des classes, de leurs équipements informatiques et des supports d'enseignement. Ce chantier se terminera probablement cette année encore avec la réfection de la salle de gymnastique. La mise en service du réseau de chauffage à distance des bâtiments communaux et paroissiaux représente également une réalisation importante pour le confort de tous.

Cette brochure vous permettra de retrouver de nombreuses informations liées à la nouvelle organisation de nos structures scolaires et parascolaires. L'éducation étant le ciment de notre avenir, je profite ici d'adresser au nom du conseil communal, mes sincères remerciements et ma reconnaissance à notre corps enseignant et à nos éducatrices pour le travail exemplaire et l'énergie qu'ils déploient à l'encadrement des nouvelles générations.

En parlant d'avenir... Dans ses projets et sa vision, un exécutif communal se doit d'étendre son regard à 360°. C'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien : tout d'abord bien connaître son passé et en respecter les valeurs, ensuite être à l'écoute des attentes et des aspirations des citoyens et résidents, pour finalement planifier en toute connaissance de cause les développements à venir au profit du plus grand nombre.

Dans cette optique, les liens intergénérationnels prennent toute leur importance. Jeunes et aînés, mais aussi résidents permanents et hôtes de passage doivent pouvoir cohabiter harmonieusement. Malgré la petite taille de notre commune, nous avons des atouts indéniables que nos prédécesseurs nous ont légués, et que nous nous efforçons de faire fructifier.

Tout d'abord un village bien ancré autour de son église et de son école, avec une population résidente et des sociétés locales fortes et dynamiques. Ensuite un développement touristique qui a su mettre en avant nos atouts, offrant à la population de profiter d'une belle palette de services et d'animations, que ce soit en été ou en hiver. Un petit bémol tout de même : la vétusté de certaines infrastructures !

Même avec des moyens financiers relativement limités, soyez assuré que votre conseil communal met tout en œuvre pour combler ce déficit. Le projet de réaménagement de la route de Pra, ainsi que les projets récemment initiés pour mettre en valeur notre village témoignent de cette volonté.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien et vos idées dans tous ces projets, et en vous souhaitant beaucoup de plaisir à la lecture de ce nouveau numéro de Veysonnaz Infos, je vous souhaite un bel été !

JASMINE FRAGNIÈRE, CONSEILLÈRE COMMUNALE



Convocation à l'assemblée primaire du 15 juin 2015	2
Protocole de l'assemblée primaire du 15 décembre 2014	2
Compte de l'exercice 2014	5
Dossier « Environnement » Nouveaux règlements en vue	10
Dossier « Education et formation » Nouveauté pour la rentrée Aspects pratiques pour Veysonnaz La Bricoline : inscription ouvertes	12
Dossier « Tourisme » Un nouveau financement pour de nouvelles infrastructures Les projets d'infrastructures Financement	15

News 19

SOMMAIRE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 15 JUIN 2015

À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE

avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée, souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2014 ;
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux et communaux 2014 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux et bourgeoisiaux ;

6. Lecture et approbation du nouveau Règlement sur l'eau potable
7. Lecture et approbation du nouveau Règlement sur l'évacuation des eaux usées
8. Lecture et approbation du nouveau Règlement sur la gestion des déchets
9. Divers.

Les comptes 2014 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation public dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30 et jeudi soir de 16h30 à 18h30).

Les comptes 2015 de la Bourgeoisie et de la Municipalité ainsi que les nouveaux règlements sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz-commune.ch. Dans la présente brochure, ne figure qu'un récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissement. Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur requête téléphonique 027 207 10 52.

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif offert aux participants.

Veysonnaz, le 26 mai 2015

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Fournier John
Fournier François
Fragnière Jasmine
Secrétaire Fragnière Michel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

A 19h35, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (H17 - F2) ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur marque d'intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 20 novembre 2014, inséré dans le fascicule distribué à toute la population le 10 décembre 2014, prévoit les points suivants :

1. Protocole - Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2014 ;
3. Approbation du budget 2015 de la Municipalité ;
4. Approbation du budget 2015 de la Bourgeoisie ;
5. Présentation du plan financier 2015-2018 ;
6. Divers

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Henri-Bernard Fragnière est désigné en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 10 juin 2014 n'est pas demandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est accepté sans modification, à l'unanimité des citoyens présents, par l'Assemblée qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont donc consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

3. APPROBATION DU BUDGET 2015 DE LA MUNICIPALITÉ

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, donne lecture et commente les budgets communaux et bourgeoisiaux

2015 préparés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 3 novembre 2014.

Ceux-ci prévoient les principaux résultats suivants :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGET 2015
Compte de fonctionnement	
Charges financières	fr. 2 856 220.00
Revenus financiers	fr. 3 310 250.00
Marge d'autofinancement	fr. 454 030.00
Amortissements ordinaires	fr. 432 800.00
Excédent de revenus	fr. 21 230.00
Compte des investissements	
Dépenses	fr. 700 000.00
Recettes	fr. 560 000.00
Investissements nets	fr. 140 000.00
Financement	
Marge d'autofinancement	fr. 454 030.00
Investissements nets	fr. 140 000.00
Excédent de financement	fr. 314 030.00

L'excédent de revenus prévisionnel augmente légèrement et se monte à Fr. 21 230.- au budget 2014 (Fr. 4242.- en 2014).

Cette relative progression de l'excédent de revenus est principalement due à une amélioration prévue de la marge d'autofinancement entre les deux exercices budgétaires (+ Fr. 39 888.-). Le compte de fonc-



tionnement connaît ainsi chaque année une certaine stabilité.

La marge d'autofinancement, avant amortissements comptables, reste très proche du budget 2014 et s'élève à Fr. 432 800.-. Elle suffit ainsi à couvrir les investissements nets prévus.

APPROBATION DU BUDGET

M. le président remercie M. David Théoduloz pour sa présentation détaillée et ouvre ensuite la discussion.

Après réponses aux diverses questions posées, il demande à l'Assemblée de se pro-

noncer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés tels que présentés.

4. APPROBATION DU BUDGET 2015 DE LA BOURGEOISIE

Le budget de la bourgeoisie, prévoit uniquement un léger excédent de recettes de fonctionnement de Fr. 3280.-. Aucun investissement n'est prévu pour le prochain exercice.

A l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés tels que présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Le Conseil communal prendra les mesures adéquates pour respecter autant que possible ces budgets.

5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2015-2018

M. le président présente ensuite le plan quadriennal des investissements pour les années 2015 à 2018 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années, à savoir :

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2015-2018

RÉSULTAT	Désignation	Budget 2015		Plan financier 2016	Plan financier 2017		Plan financier 2018		
		Dépenses	Recettes						
Rubriques	Désignation								
Terrains non bâtis	Acompte achat terrain de la paroisse	10'000.00		10'000.00					
Administration générale	Aménagement bureau administratif	40'000.00							
Centre scolaire	Rénovation salle de gym	15'000.00							
Crèche et UAPE	Subventions cantonales et fédérales		20'000.00						
Routes cantonales	Participations nouveaux aménagements	130'000.00		100'000.00	70'000.00		70'000.00		
Routes communales	Etude et aménagement rue centrale - rte de Pra	50'000.00		50'000.00	1'000'000.00	500'000.00	1'000'000.00	500'000.00	
Routes communales	RPU - contributions des propriétaires		500'000.00						
Routes communales	Route de la Crête	100'000.00							
Routes communales	Eclairage public	75'000.00		110'000.00	35'000.00				
Routes communales	Signalisation entrée village + station	20'000.00							
Réseau eau potable	Travaux divers + rénovation réseau	20'000.00		25'000.00	25'000.00		25'000.00		
Réseau eau potable	Taxes de raccordements		20'000.00		25'000.00		25'000.00	25'000.00	
Réseau eaux usées	Rénovation réseau + Collecteur du Larrey	140'000.00		100'000.00	25'000.00		25'000.00	25'000.00	
Réseau eaux usées	Taxes de raccordements		20'000.00		25'000.00		25'000.00	25'000.00	
Déchetterie	Aménagement déchetterie + Ecotri	50'000.00							
Cimetière - columbarium		50'000.00							
Totaux		700'000.00	560'000.00	395'000.00	85'000.00	1'120'000.00	550'000.00	1'120'000.00	550'000.00
Excédents recettes / dépenses			140'000		310'000		570'000		570'000

Les recettes d'investissements, nettement à la baisse, se composent principalement, pour l'instant, des taxes de raccordement de l'ordre de Fr. 50 000.- par année ainsi que des subventions fédérales pour la rénovation de l'éclairage public.

M. le président donne quelques explications plus détaillées sur les investissements surtout au niveau de la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra qui grèvera lourdement les finances com-

munes ces prochaines années. Pour parvenir à cette réalisation, il sera absolument nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement faute de quoi il sera très difficile voire impossible de réaliser ce projet.

Le budget 2015 et la planification 2016-2018 témoignent de la volonté du Conseil communal d'améliorer les infrastructures communales tout en voulant absolument maintenir une saine gestion des finances publiques.

Le plan financier ne devant faire l'objet que d'une simple présentation, il n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

TAUX 2015

Egalement, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, l'Assemblée décide de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2014. M. David Théoduloz explique en détail à quoi correspond ce

taux d'indexation des revenus imposables et quelles en sont les conséquences au niveau financier d'une éventuelle correction à la hausse.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2015, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

5. DIVERS

Dans les divers, M. le président, donne, à

l'Assemblée, quelques explications sur les travaux réalisés en 2014, à savoir :

- les travaux liés à l'aménagement d'une nouvelle salle de classe au centre scolaire et l'aménagement d'un couvert servant de préau ;
- la réalisation d'un chauffage centralisé à pellets pour les bâtiments communaux et paroissiaux ;
- la remise en état de la place de jeux et de pique-nique dans la forêt du Mayens-des-Loges ;
- l'élargissement de la route et l'aménagement d'un trottoir sur la route de Tierpeu.

Des informations sont également données sur la mise en vente de deux parcelles que la commune a rachetées de la paroisse dans le secteur du remembrement du Pranu.

La parole n'étant pas utilisée par le public, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement la séance à 20h30.

Il invite l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un verre offert par la commune.



COMPTES DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil communal a l'honneur, conformément aux dispositions de l'art. 7a de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, de vous présenter les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie pour l'année 2014.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus se monte à Fr. 131 668.25. Une importante diminution est ainsi enregistrée par rapport au compte précédent (Fr. 327 672.48 en 2013) et s'explique notamment par :

- Une augmentation de la charge nette dans le dicastère « Administration générale » de plus de Fr. 31'000.-. Les amortissements des investissements 2014 (Chauffage à distance, achat de terrains pour revente dans le cadre du RPU) et l'annualisation de la charge due au secrétariat justifient cette augmentation.
- Une augmentation de la charge nette dans le dicastère « Enseignement et formation » de plus de Fr. 54'000.-. Les évolutions essentielles sont les suivantes :
 - Les amortissements des investissements augmentent de plus de Fr. 16 000.- (Construction d'une salle de classe et chauffage à distance)
 - Les contributions cantonales pour les élèves primaires ont augmenté de plus de Fr. 70 000.- (rattrapage 2013 sur le forfait cantonal et augmentation du nombre d'élèves en 2014)

- La charge relative aux combustibles diminue de l'ordre de Fr. 23'000.- (liquidation du stock de mazout)

- Une augmentation de la charge nette dans le dicastère « Culture, loisirs et culte » de plus de Fr. 30 000.- due essentiellement aux travaux réalisés pour l'aménagement des places de jeux (env. Fr. 27 000.-).
- Une augmentation de la charge nette dans le dicastère « Prévoyance sociale » de plus de Fr. 35 000.-. Cette dernière s'explique notamment par l'annualisation de la charge relative à la crèche/UAPE (env. Fr. 21 000.-) et par une évolution des coûts liés à l'assistance sociale (env. Fr. 14 000.-).

Les recettes fiscales sont en régression (env. Fr. 25 000.-). Cette situation est marquée par la diminution de l'impôt sur les gains immobiliers (de Fr. 79 765.- en 2013 à Fr. 32 327.- en 2014).

La marge d'autofinancement, à savoir la capacité d'investir de la commune par ses propres moyens financiers, a ainsi diminué et atteint Fr. 626 752.59 (soit - Fr. 138 095.14) avant amortissements comptables.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Le niveau d'investissements bruts a diminué entre 2013 et 2014 (de Fr. 1 756 861.- à Fr. 1 411 033.-). Les investissements ont été ciblés sur l'école et la maison communale.

Les recettes d'investissements atteignent Fr. 569 230.- et se composent essentiellement d'une participation de la paroisse pour la réalisation du nouveau chauffage (Fr. 120 000.-), des taxes de raccordement (plus de Fr. 185 000.-), d'une subvention cantonale pour les travaux relatifs au Larrey (plus de Fr. 123 000.-) et d'une aide financière fédérale pour la crèche/UAPE (plus de Fr. 50 000.-).

Les investissements nets 2014 se sont donc montés à Fr. 841 803.75.

FINANCEMENT

Une insuffisance de financement de Fr. 215 015.16 ressort du compte 2014. Ainsi, nous avons fait recours à un financement externe pour financer nos investissements 2014.

CONCLUSIONS

Au vu de notre capacité financière et de la stabilisation de notre marge d'autofinancement, nous pouvons supposer que notre capacité à investir sans recourir à l'emprunt atteint en moyenne env. Fr. 600 000.-. Si l'endettement par habitant évolue, il reste cependant maîtrisé et témoigne de la bonne santé financière de notre commune.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2013	BUDGET 2014	COMPTE 2014
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières - fr.	2'657'319.11	2'765'495.00	2'866'573.18
Revenus financiers + fr.	3'422'166.84	3'179'637.00	3'493'325.77
Marge d'autofinancement = fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement + fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Amortissements ordinaires - fr.	437'175.25	409'900.00	495'084.35
Excédent de revenus = fr.	327'672.48	4'242.00	131'668.24
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses + fr.	1'756'861.20	915'000.00	1'411'033.90
Recettes - fr.	510'084.95	665'000.00	569'230.15
Investissements nets = fr.	1'246'776.25	250'000.00	841'803.75
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement + fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Investissements nets - fr.	1'246'776.25	250'000.00	841'803.75
Insuffisance de financement = fr.	481'928.52	-	215'051.16
Excédent de financement = fr.	-	164'142.00	-

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2013		BUDGET 2014		COMPTE 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	332'389.11	67'491.70	357'150.00	43'100.00	342'643.28	75'509.00
1 Sécurité publique	236'301.05	51'250.40	186'580.00	52'300.00	210'868.60	61'639.05
2 Enseignement et formation	423'089.50	71'085.90	491'900.00	71'500.00	499'825.65	64'783.10
3 Culture, loisirs et culte	155'236.80	6'758.00	145'700.00	6'500.00	187'009.80	7'700.00
4 Santé	34'519.60	-	43'000.00	-	46'119.35	-
5 Prévoyance sociale	375'279.80	96'033.05	468'365.00	170'500.00	496'498.25	181'758.80
6 Trafic	780'803.05	178'622.30	747'670.00	137'030.00	821'594.60	202'721.45
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c. eau, égouts, déchets	511'899.85	485'885.55	483'180.00	477'000.00	533'564.50	514'887.20
8 Economie publique	105'634.65	-	120'200.00	3'000.00	113'428.25	-
9 Finances et impôts	139'340.95	2'465'039.94	131'650.00	2'218'707.00	110'105.25	2'384'327.17
Total des charges et des revenus	3'094'494.36	3'422'166.84	3'175'395.00	3'179'637.00	3'361'657.53	3'493'325.77
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	327'672.48		4'242.00		131'668.24	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2013		BUDGET 2014		COMPTE 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	604'201.00		659'415.00		699'257.65	
31 Biens, services et marchandises	632'058.81		675'700.00		661'827.03	
32 Intérêts passifs	89'242.45		90'000.00		62'287.10	
33 Amortissements	473'972.25		434'900.00		527'932.60	
34 Parts à des contributions sans affectation	10'421.60		12'000.00		11'043.20	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	462'670.30		480'450.00		464'507.10	
36 Subventions accordées	556'636.45		590'500.00		623'494.05	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	265'291.50		232'430.00		311'308.80	
40 Impôts		2'229'244.26		2'034'500.00		2'203'714.16
41 Patentes et concessions		41'107.83		43'000.00		40'320.46
42 Revenus des biens		147'535.05		68'300.00		84'749.20
43 Contributions		586'956.00		644'100.00		688'316.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		25'611.30		28'407.00		29'333.55
45 Restitutions de collectivités publiques		104'535.00		89'000.00		91'429.30
46 Subventions		21'885.90		39'900.00		44'154.30
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		265'291.50		232'430.00		311'308.80
Total des charges et des revenus	3'094'494.36	3'422'166.84	3'175'395.00	3'179'637.00	3'361'657.53	3'493'325.77
Excédent de revenus	327'672.48		4'242.00		131'668.24	



COMPTE DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉ

	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 ADMINISTRATION GENERALE	332'389.11	67'491.70	357'150.00	43'100.00	342'643.28	75'509.00
011 LEGISLATIF	13'553.15	-	11'300.00	-	10'549.60	-
012 EXECUTIF	23'236.20	-	24'000.00	-	23'236.20	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	261'404.91	66'291.70	276'500.00	41'600.00	258'378.98	74'709.00
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	34'194.85	1'200.00	45'350.00	1'500.00	50'478.50	800.00
1 SECURITE	236'601.05	51'250.40	186'580.00	52'300.00	210'868.60	61'639.05
100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	18'070.40	-	17'200.00	400.00	30'775.35	12'466.00
102 CONTROLE HABITANTS - ETRANGERS	32'947.50	17'326.00	19'600.00	16'400.00	37'887.15	17'448.30
113 POLICE INTERCOMMUNALE	59'978.15	7'129.00	46'130.00	9'500.00	39'791.90	6'826.00
122 CHAMBRE PUPILLAIRE ET TUTELAIRE	7'935.75	-	6'000.00	-	9'831.05	-
140 POLICE DU FEU	88'534.50	26'095.40	65'850.00	26'000.00	63'619.20	24'898.75
160 PROTECTION CIVILE	28'834.75	700.00	31'800.00	-	28'963.95	-
2 FORMATION	423'089.50	71'085.90	491'900.00	71'500.00	499'825.65	64'783.10
210 ECOLE PRIMAIRE	263'453.85	-	308'600.00	4'500.00	348'310.75	1'185.00
211 CYCLE D'ORIENTATION	33'045.20	-	40'800.00	-	20'841.90	-
219 AUTRES TACHES ECOLES PUBLIQUES	113'219.20	65'680.00	119'800.00	61'000.00	120'226.00	59'674.00
220 ECOLES SPECIALISESES	2'559.45	-	2'700.00	-	2'788.80	-
239 AUTRES TACHES LIEES A LA FORMATION	10'811.80	5'405.90	20'000.00	6'000.00	7'658.20	3'924.10
3 CULTURE, LOISIRS, CULTE	155'236.80	6'758.00	145'700.00	6'500.00	187'009.80	7'700.00
303 SOCIETES LOCALES	5'691.40	-	3'300.00	-	4'262.50	-
309 AUTRES TACHES CULTURELLES	25'675.80	5'808.00	40'700.00	5'500.00	21'567.20	5'800.00
330 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'529.75	-	2'400.00	-	2'293.35	-
340 PLACES DE SPORTS	48'212.40	-	35'300.00	-	82'002.30	-
390 EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	71'827.45	950.00	62'700.00	1'000.00	75'884.45	1'900.00
391 EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	1'300.00	-	1'300.00	-	1'000.00	-
4 SANTE	34'519.60	-	43'000.00	-	46'119.35	-
440 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	27'000.00	-	34'000.00	-	38'000.00	-
460 PROPHYLAXIE DENTAIRE	4'600.00	-	8'000.00	-	8'119.35	-
470 CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES	-	-	1'000.00	-	-	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	375'279.80	96'033.05	468'365.00	170'500.00	496'498.25	181'758.80
530 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS / AI	29'845.90	-	32'000.00	-	30'646.95	-
540 PROTECTION DE LA JEUNESSE	-	-	14'000.00	-	-	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES, UAPE	155'623.35	60'860.25	228'400.00	159'000.00	257'368.60	141'662.60
550 HANDICAPES	55'483.50	-	50'500.00	-	58'062.95	-
570 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	-	-	45'000.00	-	-	-
580 ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE	60'861.05	30'526.80	26'200.00	8'000.00	78'994.55	36'488.20
582 FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	7'320.90	-	7'800.00	-	8'327.00	-
589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	66'145.10	4'646.00	64'465.00	3'500.00	63'098.20	3'608.00
6 TRAFIC	780'803.05	178'622.30	747'670.00	137'030.00	821'594.60	202'721.45
610 ROUTES CANTONALES	182'100.80	-	187'500.00	-	172'474.05	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	220'939.65	-	208'900.00	-	256'795.55	-
622 ATELIERS	1'934.10	-	1'020.00	-	1'854.00	-
650 ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	32'414.95	-	32'000.00	-	33'083.15	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	343'413.55	178'622.30	318'250.00	137'030.00	357'387.85	202'721.45
7 PROTECTION ET AMEN. ENVIRONNEMENT	511'899.85	485'885.55	483'180.00	477'000.00	533'564.50	514'887.20
700 APPROVISION. ALIMENTATION EAU	81'543.25	92'250.05	73'300.00	92'000.00	75'477.90	99'244.55
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	23'793.30	203'155.05	20'450.00	197'000.00	42'073.10	214'778.60
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	85'881.35	-	90'000.00	-	95'873.70	-
713 EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	11'066.40	-	4'500.00	-	653.10	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	66'328.00	171'685.65	54'850.00	170'000.00	75'089.15	174'344.05
721 USINE D'INCINERATION ORDURES	189'764.25	514.80	180'000.00	-	183'138.40	600.00
740 CIMETIERES, COLUMBARIUM	5'841.40	-	9'780.00	-	8'334.70	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	47'681.90	18'280.00	47'300.00	18'000.00	52'924.45	25'920.00
792 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	-	-	3'000.00	-	-	-
8 SERVICES ECONOMIQUES	105'634.65	-	120'200.00	3'000.00	113'428.25	-
800 AGRICULTURE	16'216.95	-	14'800.00	-	14'984.45	-
801 IRRIGATION	11'978.20	-	9'600.00	-	18'594.95	-
810 SYLVICULTURE EN GENERAL	4'000.00	-	20'000.00	3'000.00	-	-
830 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	73'439.50	-	75'800.00	-	79'848.85	-
9 FINANCES ET IMPOTS	139'340.95	2'465'039.94	131'650.00	2'218'707.00	110'105.25	2'384'327.17
900 IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES	49'618.25	1'982'765.06	39'150.00	1'879'500.00	46'854.45	1'927'000.26
901 IMPOTS PERSONNES MORALES	-	246'479.20	-	155'000.00	-	276'713.90
909 AUTRES IMPOTS	480.25	-	1'500.00	-	963.70	-
920 PEREQUATION FINANCIERE	-	25'454.55	-	27'557.00	-	28'683.00
932 PART DES COMMUNES AUX PATENTES	-	41'192.98	-	43'350.00	-	40'770.46
940 INTERETS	89'242.45	132'265.05	91'000.00	52'800.00	62'287.10	69'879.20
999 AUTRES POSTES NON VENTILEES	-	36'811.50	-	60'000.00	-	41'079.80
Total des charges et des revenus	3'094'494.36	3'422'166.84	3'175'395.00	3'179'637.00	3'361'657.53	3'493'325.77
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	327'672.48	-	4'242.00	-	131'668.24	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2013		BUDGET 2014		COMPTE 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	27'002.35	-	155'000.00	15'000.00	231'932.00	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	15'612.65	2'175.95	330'000.00	30'000.00	609'109.10	120'000.00
3 Culture, loisirs et culte	99'651.20	34'875.00	-	-	52'058.65	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	691'702.85	40'800.00	-	70'000.00	24'735.00	50'739.90
6 Trafic	405'159.45	-	350'000.00	500'000.00	344'200.35	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	517'732.70	432'234.00	80'000.00	50'000.00	148'998.80	398'490.25
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'756'861.20	510'084.95	915'000.00	665'000.00	1'411'033.90	569'230.15
Excédent de dépenses		1'246'776.25		250'000.00		841'803.75

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2013		BUDGET 2014		COMPTE 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	1'635'110.10	-	845'000.00	-	1'275'973.35	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	72'551.10	-	70'000.00	-	76'349.75	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	49'200.00	-	-	-	58'710.80	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	15'000.00	-	-
61 Contributions de tiers	-	467'109.00	-	550'000.00	-	205'748.20
62 Remboursement prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	153'600.00
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	42'975.95	-	100'000.00	-	209'881.95
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'756'861.20	510'084.95	915'000.00	665'000.00	1'411'033.90	569'230.15
Excédent de dépenses		1'246'776.25		250'000.00		841'803.75

COMPTE DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉ

	COMPTE 2013		BUDGET 2014		COMPTE 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	27'002.35	-	155'000.00	15'000.00	231'932.00	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	13'397.70	-	-	-	-	-
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	13'604.65	-	155'000.00	15'000.00	231'932.00	-
2 FORMATION	15'612.65	2'175.95	330'000.00	30'000.00	609'108.10	120'000.00
210 ECOLE PRIMAIRE	15'612.65	2'175.95	330'000.00	30'000.00	609'109.10	120'000.00
3 CULTURE, LOISIRS, CULTE	99'651.20	34'875.00	-	-	52'058.65	-
340 PLACES DE SPORTS	99'651.20	34'875.00	-	-	52'058.65	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	691'702.85	40'800.00	-	70'000.00	24'735.00	50'739.90
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES	691'702.85	40'800.00	-	70'000.00	24'735.00	50'739.90
6 TRAFIC	405'159.45	-	350'000.00	500'000.00	344'200.35	-
610 ROUTES CANTONALES	72'551.10	-	70'000.00	-	76'349.75	-
620 RESEAU ROUTES COMMUNALES	323'308.35	-	280'000.00	500'000.00	267'850.60	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	9'300.00	-	-	-	-	-
7 PROTECTION ET AMEN. ENVIRONNEMENT	517'732.70	432'234.00	80'000.00	50'000.00	148'998.80	398'490.25
700 APPROVISIONNEMENT EN EAU	193'628.50	214'327.50	-	25'000.00	32'971.40	91'978.85
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	220'630.20	214'327.50	-	25'000.00	48'563.20	251'236.35
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	45'874.00	-	-	-	-	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	8'400.00	-	40'000.00	-	8'753.40	20'000.00
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	49'200.00	3'579.00	-	-	58'710.80	35'275.05
Total des dépenses et des recettes	1'756'861.20	510'084.95	915'000.00	665'000.00	1'411'033.90	569'230.15
Excédent de dépenses		1'246'776.25		250'000.00		841'803.75



APERÇU DU BILAN
ET DU FINANCEMENT

	ETAT AU 31.12.2013	ETAT AU 31.12.2014
Patrimoine financier	3'068'515.99	2'746'062.53
10 Disponibilités	1'155'536.47	890'066.43
11 Avoirs	979'779.98	749'614.53
12 Placements	678'125.00	678'125.00
13 Actifs transitoires	255'074.54	428'256.57
Patrimoine administratif	3'915'701.00	4'433'102.00
14 Investissements propres	3'348'701.00	3'854'102.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	567'000.00	579'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
Engagement	4'742'866.15	4'635'463.85
20 Engagements courants	197'568.70	115'146.10
21 Dettes à court terme	1'100'000.00	1'100'000.00
22 Dettes à moyen et à long terme	2'583'365.00	2'336'065.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	55'000.00	55'000.00
25 Passifs transitoires	806'932.45	1'029'252.75
Financements spéciaux	855'789.10	1'026'470.70
28 Engagements envers les financements spéciaux	855'789.10	1'026'470.70
Fortune	1'385'561.74	1'517'229.98
29 Fortune nette	1'385'561.74	1'517'229.98

DOSSIER « ENVIRONNEMENT »

NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN VUE

Les services communaux d'adduction d'eau, d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets jouent un grand rôle dans la vie quotidienne des citoyens d'une commune. Les législations fédérales et cantonales régissent la manière dont une administration peut facturer ces services auprès de ses contribuables afin d'en assurer leur autofinancement. A ce jour la Commune de Veysonnaz est en décalage avec ces législations, raison pour laquelle la prochaine assemblée primaire prévoit la présentation et l'adoption de trois nouveaux règlements en remplacement des règlements actuels datant de 1979 et 1981.

INIQUITÉ À SUPPRIMER

Actuellement les taxes pour ces trois services sont calculées sur la base de la valeur cadastrale du bâtiment. Cette taxe cadastrale ayant passablement évolué au fil des ans, il y a aujourd'hui une iniquité évidente entre contribuables en fonction de la date de construction de leur bâtiment. De plus, et comme nous le montrent les comptes de fonctionnement annuels de notre municipalité, les services ne sont pas tous autofinancés, notamment la voirie qui est régulièrement déficitaire pour plus de 80'000.- Enfin le principe de causalité exigé par la loi (utilisateur-payeur) n'est pas du tout appliqué.

Il devient ainsi primordial pour notre Commune de se doter de nouveaux règlements conformes aux principes financiers et juridiques cités ci-dessus. La commission communale des finances s'est ainsi attelée dès fin 2014 à établir de nouveaux règlements pour les trois services en question, en s'inspirant des règlements modèles du Canton et de ceux fraîchement homologués par des communes valaisannes similaires à la nôtre.

Ces projets de règlements et de tarification ont ensuite été contrôlés et préavisés par les différents Services cantonaux en charge, ce qui nous permet de vous les présenter pour approbation dans le cadre de la prochaine assemblée primaire. Ces trois nouveaux règlements sont consultables sur le site internet de notre commune à l'adresse suivante : <http://www.veysonnaz-commune.ch/actualites.php#171> ou au guichet communal pendant les heures d'ouvertures officielles.

COEFFICIENT SPÉCIFIQUE

AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES

Il n'est pas utile de s'arrêter ici trop longuement sur les prescriptions techniques de ces nouveaux règlements. Ces éléments réglementaires vous seront présentés lors de la prochaine assemblée primaire, et vous pouvez les consulter sur notre site internet (voir ci-dessus).





Par contre quelques explications sur le calcul des taxes nous semblent opportunes. En voici les principaux éléments.

Les nouvelles taxes de raccordement pour les services « eau potable » et « eaux à évacuer » seront calculées à partir du volume SIA des bâtiments, et non plus selon la valeur cadastrale.

La taxe annuelle d'utilisation est quant à elle décomposée pour tous les trois services en une taxe de base et une taxe variable, conformément aux exigences légales en la matière.

La taxe de base doit couvrir les coûts annuels stables inhérents à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures existantes, y compris les intérêts et amortissements des investissements, ainsi que les coûts d'administration et d'information. Pour les particuliers la taxe de base est un forfait par unité d'habitation. Pour les entreprises elle est fonction de la catégorie dans laquelle elles ont été classées.

La taxe variable doit être conforme au principe de causalité, ou dit différemment au principe de l'utilisateur-payeur. Elle est ainsi facturée proportionnellement à l'utilisation estimée des différents services ; c'est-à-dire à la quantité d'eau potable consommée, à la quantité d'eaux usées et de déchets produits. Elle doit aussi évidemment couvrir les frais variables inhérents à ces services : coûts de traitement des déchets, coûts de livraison de l'eau potable et coûts de traitement et d'épuration des eaux usées.

Comme nous ne disposons actuellement pas de compteurs d'eau, et que nous ne désirons pas introduire une taxe au sac sans coordination avec les Communes voisines, la taxe variable est calculée, pour les particuliers en fonction du nombre de personnes par ménage, et pour les entreprises en fonction des différents critères tels que la catégorie de commerce, le nombre d'em-

ployés, le nombre de lits pour les hôtels, le nombre de places assises pour les cafés et restaurants, etc.

Pour les résidences secondaires, le nombre de personne par logement n'étant pas connu, ce chiffre est calculé de manière théorique à partir du nombre de pièces, selon les directives et les règlements-modèles du Canton. Pour ces mêmes résidences secondaires, un coefficient de rabatement de 0.9 est ensuite appliqué sur la taxe variable afin de tenir compte d'une utilisation moindre des services en question.

AUTOFINANCÉ ET PLUS ÉQUITABLE

Le nouveau système de taxation proposée par votre Conseil communal permet un rééquilibrage équitable des taxes entre contribuable et tient compte d'une plus faible utilisation des services par les résidences secondaires.

D'une manière générale, il n'y aura pas d'augmentation du montant global encaissé par les nouvelles taxes relatives à la fourniture d'eau potable et l'épuration des eaux à évacuer, ces deux services étant déjà autofinancés. Seul un rééquilibrage entre contribuables est réalisé. Par contre, pour le service de traitement des déchets, une augmentation des taxes est prévue afin de couvrir les charges actuelles.

MIEUX TRIER POUR MOINS PAYER

Pour l'année 2014, nous avons acheminé 472 tonnes de déchets non-recyclables à l'UTO pour un coût global de traitement et d'incinération de 185 000 francs. Une amélioration du tri sur notre commune permettrait de réduire cette quantité et induirait une baisse des coûts à charge de notre commune. Conséquence directe de cela, une diminution des taxes annuelles facturées aux contribuables ! Nous ne pouvons donc que vous inciter à encore mieux trier vos déchets et à utiliser systématiquement les

services de collectes mis en place sur notre Commune (déchetterie communal, Ecopoints, Moloks à verre et à papier, etc.).

A notez aussi que nous planchons actuellement sur un projet de nouvelle déchetterie, et que nous souhaitons restructurer et améliorer les services de nos différents Ecopoints au village et en station. Plus d'information vous parviendront à ce sujet prochainement.

DOSSIER « ÉDUCATION ET FORMATION »

NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE 2015-2016

L'organisation de l'enseignement primaire connaîtra des modifications à la rentrée scolaire 2015-2016. En effet, la Loi sur l'Enseignement Primaire (LEP) et son ordonnance (OLEP) entreront en vigueur le 1^{er} août 2015. Leur mise en application génère une réorganisation complète de la semaine d'école des élèves. Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles sur cette nouvelle organisation.

UNE NOUVELLE DIRECTION INTERCOMMUNALE À VOTRE SERVICE

Depuis la dernière rentrée scolaire, une direction des écoles intercommunale Nendaz-Veysonnaz (DENV) a été mise en place pour répondre aux exigences cantonales et pour renforcer notre collaboration avec Nendaz. Dans cette optique, Jérôme Fournier, enseignant du centre scolaire de Veysonnaz, a été nommé adjoint à la direction des écoles.

L'équipe de direction est ainsi composée de Claudy Bourban (directeur), Marie-Cathy Constantin (directrice adjointe des écoles primaires), Jérôme Fournier (adjoint à la direction pour les écoles primaires) et Tony Fournier (adjoint à la direction pour le cycle d'orientation). La direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz se tient à votre disposition pour toutes questions liées à la scolarité de votre enfant (tel. 027 289 58 00).

DES CHANGEMENTS DANS LES DÉNOMINATIONS DES DEGRÉS

La dénomination école « enfantine » disparaît. Désormais, la première année de scolarité correspondra à la 1H et la terminologie sera reprise pour chaque nouveau degré selon le tableau ci-dessous :

	CYCLE 1				CYCLE 2				CYCLE 3		
Ancienne dénomination	1E	2E	1P	2P	3P	4P	5P	6P	1CO	2CO	3CO
Nouvelle dénomination	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO

DES CHANGEMENTS POUR L'ÂGE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'âge d'entrée à l'école obligatoire est fixé selon les modalités suivantes :

- Année scolaire 2015-2016 : du 01.10.2010 au 31.08.2011
- Année scolaire 2016-2017 : du 01.09.2011 au 31.07.2012
- Année scolaire 2017-2018 et suivantes : 01.08.2012 au 31.07.2013

DES CHANGEMENTS DANS LES PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT

Les élèves sont scolarisés selon le nombre de périodes (= 45' minutes) hebdomadaires suivant :

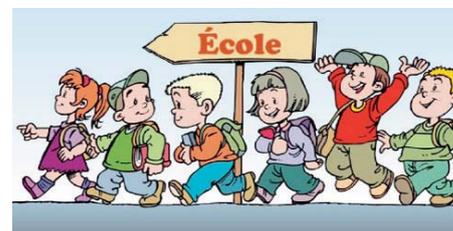
- 1H : 12 périodes réparties en principe sur 4 demi-journées
- 2H : 24 périodes réparties en principe sur 8 demi-journées
- 3H et 4H : 28 périodes réparties sur 8 demi-journées
- 5H à 8H : 32 périodes réparties sur 9 demi-journées



ASPECTS PRATIQUES POUR VEYSONNAZ

PLAN DE SCOLARITÉ

- Ouverture des classes : jeudi 20 août 2015 le matin
- Fermeture des classes : vendredi 24 juin 2016 le soir
- Congés :



Automne	du mercredi 16 octobre 2015 le soir au lundi 2 novembre 2015 le matin
Immaculée conception	du lundi 7 décembre 2015 le soir au mercredi 9 décembre 2015 le matin
Noël	du vendredi 18 décembre 2015 le soir au lundi 4 janvier 2016 le matin
Carnaval	du vendredi 5 février 2016 le soir au lundi 15 février 2016 le matin
Pâques	du jeudi 24 mars 2016 le soir au lundi 4 avril 2016 le matin
Ascension	du mercredi 4 mai 2016 à midi au lundi 9 mai 2016 le matin
Pentecôte	du vendredi 13 mai 2016 le soir au mardi 17 mai 2016 le matin
Fête-Dieu	du mercredi 25 mai 2016 à midi au vendredi 27 mai 2016 le matin

HORAIRES 1H À 8H POUR VEYSONNAZ

	1H (1 ^{re} enfantine)	2H (2 ^e enfantine)	3-4H (1P à 2P)	5-8H (3P à 6P)
MATIN				
Début	9h	9h	8h15	8h15
Récréation	9h45	9h45	9h45	9h45
Fin	11h35	11h35	11h35	11h35
APRÈS-MIDI				
Début	13h30	13h30	13h30	13h30
Récréation	15h	15h	15h	15h
Fin	16h05	16h05	16h05	16h05
DEMI-JOURNÉES				
	½ journées d'école:	½ journées d'école:	½ journées de congé:	
	Lundi matin	Lundi matin	Mercredi matin	
	Mardi matin	Lundi après-midi		
	Jeudi matin	Mardi matin		
	Jeudi après-midi	Mardi après-midi		
	Vendredi matin	Jeudi après-midi		
		Vendredi matin		
		Vendredi après-midi		

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

	Départ matin	Retour midi	Départ après-midi	Retour après-midi
ECOLE PRIMAIRE				
Veysonnaz station	07.55	11.55	13.10	16.25
Clèbes	08.00	11.50	13.15	16.20
Veysonnaz village	08.05	11.45	13.20	16.15
CYCLE D'ORIENTATION				
Veysonnaz station	07.25	11.55	13.10	16.55
Clèbes	07.30	11.50	13.15	16.50
Veysonnaz village	07.35	11.45	13.20	16.45
Basse-Nendaz	07.45	11.35	13.30	16.35

LA BRICOLINE : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES POUR LA PROCHAINE RENTRÉE



La partie UAPE de notre structure accueille les enfants scolarisés de 6h45 à 18h45 durant toute l'année scolaire. Les inscriptions pour la prochaine rentrée sont ouvertes et des formulaires sont à disposition auprès de la Bricoline, du bureau communal ou encore sur le site internet de la commune. Vous y trouverez aussi toutes les informations relatives au fonctionnement de la structure, notamment le nouveau règlement et la nouvelle grille tarifaire entrant en vigueur pour la prochaine rentrée.

Notez que les tarifs ont été revus à la hausse afin de diminuer légèrement la charge nette actuellement très élevée pour notre Commune (115 000 francs selon les comptes 2014). Vu l'importance de ce service en terme d'attractivité pour ses citoyens, le conseil communal a néanmoins décidé de maintenir une forte participation et un niveau de subventionnement très élevé, compris entre 70% pour les échelles salariales les plus hautes à 94% pour les échelles salariales les plus basses.

Pour rappel, l'équipe éducative reçoit et encadre durant la semaine les enfants de 18 mois à 12 ans de notre commune et des communes voisines. La structure de la crèche est ouverte à l'année, tandis que les enfants scolarisés peuvent profiter de l'unité d'accueil durant les périodes scolaires. Bien entendu, leur fréquentation peut être étendue aux vacances d'été également.

Tout au long de l'année, les parents peuvent également soumettre une demande d'inscription qui sera traitée en fonction des places disponibles. Pour les personnes qui ne connaissent pas encore la structure, l'équipe éducative les accueille bien volontiers pour une visite des lieux (027 565 94 64).



DOSSIER « TOURISME »

UN NOUVEAU FINANCEMENT POUR DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

Cela fait maintenant deux ans que votre conseil communal travaille sur le réaménagement de la route de Pra et de manière plus générale sur l'amélioration des infrastructures touristiques.

L'exemplaire de cette brochure parue en mai 2014 relatait les détails du projet de la route de Pra et faisait état de l'incapacité pour notre collectivité de faire face à de tels engagements sans recourir à un financement additionnel. Il s'agit non seulement de dégager des moyens supplémentaires mais aussi d'équilibrer le financement des infrastructures communales entre résidents primaires et secondaires.

L'administration communale a dans un premier temps songé à introduire une taxe d'incitation à l'occupation des résidences secondaires. Faute de bases légales claires en la matière, l'exécutif n'a pas souhaité se lancer dans une procédure longue et fastidieuse ne permettant pas de garantir l'encaissement de cette taxe.

Fort heureusement, la nouvelle loi cantonale sur le tourisme entrée en vigueur le 01.01.2015 permet l'affectation d'une part des taxes touristiques au fond communal pour l'infrastructure. Dans la foulée, le conseil communal a d'une part recensé l'ensemble des projets d'infrastructures touristiques à réaliser à court – moyen terme et d'autre part élaboré un projet de règlement sur la taxe de séjour destiné à être soumis à l'assemblée primaire dans le courant de l'année 2015. Vous aurez l'occasion de découvrir ci-après le détail des projets ainsi que le mode de financement envisagé.

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

AMÉNAGEMENT ROUTE DE PRA

La réalisation du projet du bureau Kabuki présenté dans l'édition de « Veysonnaz Infos » en mai 2014 est prévue en deux phases. Le projet consiste à réaménager entièrement la Route de Pra du restaurant Greppon-Blanc au bureau VIP (voir illustrations ci-dessous) afin de créer une zone de rencontre où les piétons seront prioritaires et favoriser l'implantation de commerces ainsi que la réalisation d'événement au centre de la station. L'infrastructure routière de base (canalisations, coffre, enrobé etc.) sera financée par appel en plus-value conformément à la loi sur les routes. La participation communale se montera à 25% comme pour tous les projets routiers communaux. Quant aux aménagements urbains ainsi que les éléments de mobilier, ils seront financés par la taxe touristique.



PISTES DE DESCENTE VTT

Le projet consiste à aménager des pistes VTT sur le cône de Thyon. Le lieu est idéal car il offre un dénivelé négatif important ainsi qu'un relief avec des difficultés différentes et évolutives. De plus, les installations de remontées mécaniques sont déjà en fonction l'été et permettront aux utilisateurs de rejoindre le haut des descentes. Le schéma ci-contre indique les tracés potentiels permettant d'offrir des pistes de difficultés variées.



PARC ACCROBRANCHE

L'aménagement d'un parc accrobranche est envisagé au lieu-dit le Botza, entre le bisse de Vex et la place multisport. Cela amènera sans nul doute une plus-value importante pour la station en diversifiant les activités d'été et en offrant une attraction ludique à sensations fortes. Vous trouverez ci-contre quelques illustrations des différents postes à aménager.

ZONE MULTISPORTS

La mise au goût du jour des différentes infrastructures sportives situées sur le plat des Magrappé est également prévue. Vous trouverez ci-après les images de l'état existant.





RÉCAPITULATIF ET INCIDENCE FINANCIÈRE

Vous avez découvert au travers de ces quelques illustrations les principaux projets d'infrastructures touristiques destinés à améliorer l'offre de Veysonnaz. Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des améliorations prévues, qu'elles soient de plus ou moins grande envergure, et indique également le besoin annuel en financement tout en prenant en compte la durée d'amortissement des installations ainsi que le service de la dette.

INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES	INVESTISSEMENT TOTAL [CHF]	SUBVENTIONS COMMUNALES [CHF]	SOLDE À FINANCER [CHF]	INVESTISSEMENT ANNUALISÉ [CHF]
1) Réaménagement de la rue centrale de la station	5 000 000	1 250 000	3 750 000	
Phases 1 et 2 (Greppon - Blanc - VIP)	100%	25%	75%	
Infrastructure routière de base de la route de Pra : par un appel en plus-value selon loi sur les routes			1 350 000	180 000 amortissement + intérêts sur 20 ans
Infrastructure touristique pour mise en valeur de la route de Pra : par la taxe touristique selon la loi sur le tourisme			2 400 000	
2) Piste VTT Cône de Thyon - Veysonnaz	250 000			31 250 amortissement + intérêts sur 10 ans
Projet de pistes VTT dans la forêt de l'Ours vers Veysonnaz, en collaboration avec les Communes voisines de Vex, Agettes et Sion, et les offices du tourisme				
3) Zone d'activités sportives au Magrappé	100 000			12 500 amortissement + intérêts sur 10 ans
Remise à niveau du tennis, du beachvolley, de la place multisport, pétanque, tir à l'arc ; et infrastructures diverses (tables, fontaines, barbecue, WC, etc.)				
4) Acrobranche: mini parc aventure dans la forêt des Losges / Magrappé, sur bisse de Vex				20 000 forfait annuel de location
Tyrolienne, parc dans les arbres (location annuelle des installations)				
5) Zone d'activités ludiques au sommet du télécabine	60 000			7 500 amortissement + intérêts sur 10 ans
Place de jeux temporaires (démontables), minigolf, luge d'été, etc.				
6) Patinoire temporaire sur place centrale (route de Pra)	150 000			28 750 amortissement + intérêts sur 10 ans + frais d'entretien de 10 000.-/an
Sur la place centrale de la route de Pra (tous les hivers)				
TOTAL DES CHARGES ANNUELLES POUR TOUS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES A VEYSONNAZ				280 000

A la lecture de cette première partie, force est de constater que le besoin et surtout l'urgence d'investir en matière d'infrastructures touristiques n'est pas un leurre.

Afin de couvrir ce besoin de financement annuel de 280 000 francs, l'exécutif a élaboré un règlement sur la taxe de séjour basé sur la loi cantonale sur le tourisme. Vous allez en découvrir ci-après les grandes lignes.

FINANCEMENT

FORFAITISER LA TAXE DE SÉJOUR

Parallèlement à une réflexion plus globale sur les lignes directrices et la vision de notre tourisme, votre conseil communal étudie actuellement un nouveau règlement relatif à la forfaitisation des taxes de séjour. Une fois celui-ci finalisé, il sera mis en consultation conjointement à la vision locale du tourisme, et ceci auprès de toutes les parties concernées (entreprises touristiques, commerçants, propriétaires de résidences secondaires). Après analyse et prise en compte des remarques issues de cette consultation, le conseil communal convoquera une assemblée primaire afin de présenter et faire approuver ce nouveau règlement. Son homologation par le Conseil d'Etat est envisagée dans la foulée afin de pouvoir en appliquer les nouvelles dispositions au plus vite.

La forfaitisation de la taxe de séjour telle que projetée est destinée tant au financement des animations et de l'accueil de nos hôtes qu'à une participation aux infrastructures touristiques. L'objectif est finalement de répartir la charge financière entre tous les acteurs bénéficiant des infrastructures pour trouver le meilleur équilibre possible.

Actuellement, la taxe de séjour est encaissée auprès de nos hôtes par l'office du tourisme. Cette situation engendre une lourde charge administrative et ne garantit pas que tous les hôtes soumis se soient bien acquittés de leur taxe. La mise en place d'un forfait payé directement par le propriétaire non domicilié permet d'éviter un coulage et garantit l'encaissement d'un montant au titre de la taxe de séjour.

La forfaitisation amène donc des avantages déterminants qui favorisent le développement de notre station. Par ce biais, des moyens financiers supplémentaires permettant de réaliser nos ambitions seront levés. Cette opportunité peut de plus se développer par une participation financière raisonnable et équitable des logeurs.

Le calcul du forfait se base sur les critères objectifs suivants :

- La définition d'un taux local moyen d'occupation pour les résidences secondaires. Celui-ci est actuellement fixé à 45 nuitées dans notre station et comprend l'occupation du propriétaire et des locataires. Il est issu des données dont nous disposons.
- La prise en compte du nombre de pièces des logements et d'un équivalent de nombre de personnes pour chacun d'entre eux.
Le montant de la taxe par nuitée serait fixé à Fr. 4.-. Celui-ci permettrait d'assumer une part des investissements décrits ci-dessus.

A titre d'exemple, les forfaits par logement seraient approximativement les suivants :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • Logements 1 à 2 pièces (2 UPM) | Fr. 360.- par logement |
| • Logements 3 pièces (3 UPM) | Fr. 540.- par logement |
| • Logements 4 à 5 pièces (6 UPM) | Fr. 1080.- par logement |
| • Logements 6 pièces (8 UPM) | Fr. 1440.- par logement |



NEWS

SUCCÈS POUR L'UNIPOP

Depuis la rentrée de septembre 2014, les cours de la nouvelle Unipop Printse sont dispensés sur le territoire des communes de Nendaz et de Veysonnaz. Après cette première année d'activité commune, la nouvelle entité dresse un bilan positif.

Les programmes des cours dispensés sur les territoires des deux communes ont bénéficié d'une bonne participation. Certains cours ont même rencontré un vif succès et affichaient complets. C'est le cas notamment des cours consacré au patois, à la cosmétique naturelle et phytocosmétique, et de certains cours artistiques (photos et peinture). Des soirées thématiques ont également rythmé les saisons, comme par exemple la journée de la mémoire consacrée aux alpages en septembre 2014.

Le comité de l'Unipop Printse planche déjà au programme des cours de la prochaine saison. Les programmes seront distribués en tout ménage à l'ensemble de la population des deux communes au mois d'août 2015. Le calendrier, les informations sur les lieux de cours, les inscriptions et les contacts sont également disponibles sur le site internet de l'Unipop Printse au lien suivant www.unipopprintse.ch. Les inscriptions sont possibles sur ce site dès le 10 août 2015.

Pour rappel, les cours des Universités populaires sont des formations pour adulte dans des domaines très divers : langues, culture, informatique, art et artisanat. Lieu de culture et de rencontres, l'Unipop se veut à l'écoute de la population et de ses besoins.

LES AÎNÉS ONT RENCONTRÉ GERMAINE COUSIN

En 2015, la commission loisirs, culture et culte a lancé un programme d'animation pour les aînés qui ponctue l'année par des rendez-vous saisonniers. Cette nouvelle offre a débuté en février 2015 avec une première après-midi de rencontre autour des contes et légendes.

Le printemps a été marqué par la conférence de Madame Germaine Cousin sur le thème des jardins et de leurs cultures. Une présence qui a réjoui les participants et les organisateurs. Les aînés de Veysonnaz ont été nombreux à participer à ce rendez-vous printaniers pour partager secrets, mémoires et enrichir les connaissances sur la culture de nos jardins et les bienfaits qui peuvent en être tirés.

Le prochain rendez-vous aura lieu au courant du mois de septembre afin de prolonger l'été entre jeux de cartes et rythmes dansants. Et la traditionnelle fête de Noël des aînés du vendredi 4 décembre 2015 réchauffera le début de la saison hivernale.

Avec ce nouveau programme, la commune a à cœur de favoriser la rencontre entre aînés et de leur faire profiter de l'occasion pour découvrir un thème présenté par intervenant spécialisé. De participer activement en transmettant leurs expériences et leurs savoirs. De partager un moment de convivialité.



L'ÉVÈNEMENT CULTUREL DE L'ÉTÉ: PLACE AUX MÔMES LE 9 AOÛT 2015

Comme déjà mentionné dans notre brochure d'Info précédente, le 9 août 2015 sera une journée exceptionnelle pour tous les enfants, leurs familles, mais aussi pour tous les habitants de Veysonnaz et nos hôtes de passage. Le nouvel événement Place aux mômes aura lieu au Centre de notre village et devrait être un moment de partage, de convivialité et de rires réunissant toutes les générations, et des personnes d'horizons différents.

Le programme ambitieux mis sur pied conjointement par le comité de la fête au Village et l'Office du tourisme, avec l'aide précieuse de M^{me} Catherine Bohrer, permettra à tout un chacun de se divertir. Spectacles pour enfants, théâtres, contes et animations musicales

viendront ponctuer cette magnifique fête. Les enfants de l'école de Veysonnaz apporteront aussi leur contribution, avec des éléments de décoration et des pièces musicales préparés au cours du deuxième semestre de l'année scolaire.

S'il y en aura pour vos yeux et vos oreilles, il y en aura aussi pour votre estomac. Nos sociétés locales et l'association des Jeunes nous proposeront en effet divers stands de nourriture et de boissons, comme à l'accoutumée.

Un grand merci aux organisateurs, aux sociétés locales et aux bénévoles pour le temps et l'énergie positive qu'ils déploient d'année en année à l'organisation de cette manifestation. Les enfants et la population de Veysonnaz vous en sont infiniment reconnaissants.

Que la fête soit belle... et bien sûr, venez nombreux !

VEYSONNAZ
4 VALLÉES

Place aux Mômes

festival pour enfants
13 spectacles variés

9 août 2015
de 10h30 à 19h

Bars pour petits et grands & restauration sur place
CHF 10.-/enfant (4-16 ans) - Offert aux adultes
Veysonnaz, rue Centre du Village
www.veysonnaz.ch/placeauxmomes